



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/12/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	25

DATE DE LA CONVOCATION

12 décembre 2007

L'an deux mille sept, le 20 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Faux Mazuras, sur la convocation en date du 12 décembre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, SARTOUX, MICHAUD, MAZIERE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, BARLET, PAROT

Mmes SPRINGER, LARODIE, DUMEYNIÉ, BETTON

Suppléantes : Mme BOUDERIAU

Excusés : MM. CHOMETTE, DEBESSON, FLOIRAT, CALOMINE, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes MAZIERE, BATTISTON, JOUANNETAUD, LEMEIGNAN

OBJET : Nouvelle convention d'objectifs et subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal Eaux, Tours de Bourganeuf – Royère de Vassivière pour l'année 2008

Une convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de Communes a été signée du 01 avril 2007 au 31 mars 2008. Après concertation avec l'association et afin de mettre en adéquation les exercices comptables et budgétaires, il est proposé de ramener cette convention au 31 décembre 2007 et de la renouveler pour la période du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008. Les termes de cette convention d'objectifs sont identiques hormis le montant de la subvention de fonctionnement.

En effet, pour l'année 2008, une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 50 147 € sera portée sur cette convention. Elle comprend toutes les charges courantes et les salaires.

Pour rappel, la subvention 2007 s'élevait à 43 815 € en fonctionnement et 4 355 € en investissement. Il est à noter la subvention exceptionnelle de 13 000 € accordée en novembre 2007.

La subvention 2008 sera versée comme suit :

- 50 % de la somme soit 25 073 € en janvier 2008
- 50 % en juillet 2008.

L'OTI devra fournir à la Communauté de Communes ses comptes consolidés 2007 avant le 31 janvier 2008.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir d'abattu, le conseil communautaire :

- Approuve le nouveau projet de convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal
- Autorise le Président à signer la nouvelle convention d'objectifs pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2008
- Autorise le versement d'un acompte de 50 % de la subvention prévisionnelle 2008 dès le mois de janvier 2008

A Bourganeuf, le 21 décembre 2007
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD